RAPPORT ANNUEL 1987-1988

RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988

89-01601/

Publié par le

Service des communications
de l'Ordre des dentistes du Québec
625, boul. René-Lévesque ouest
5e étage
Montréal (Québec)
H3B 1R2

Conception graphique

Carlos Reneses

Photocomposition
et mise en pages

Studio Artbec Inc.

Impression

Polygraph Inc.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Montréal, 3e trimestre 1988

Reproduction avec autorisation

Sommaire

Lettres de présentation 4

Les activités

Message du président 7

Rapport du directeur général et secrétaire 9

Rapport d'activités

- Comité d'inspection professionnelle 11
- Bureau du syndic 12
- Comité de discipline 13

Renseignements généraux

- Inscriptions au Tableau 14
- Spécialistes 14
- Immatriculations 14
- Cotisations 14

L'administration

Organigramme 17

Organisation administrative

- Bureau des administrateurs 18
- Comité administratif 18
- Personnel permanent 18

Comités permanents

- Comité d'arbitrage des comptes 19
- Comité de discipline 19
- Comité (commission) des examinateurs 19
- Comité d'expertises professionnelles 19
- Comité de formation professionnelle 20
- Comité de gérodontologie 20
- Comité d'inspection professionnelle 20
- Comité de législation 20
- Comité des services dentaires hospitaliers, agrément des programmes de spécialisation en médecine dentaire et examen des titres 20
- Comité des communications 21
- Conseil de gestion des Journées dentaires 21

Rapport financier

Rapport des vérificateurs 24

Revenus et dépenses 25

Avoir des membres 25

Évolution de la situation financière 26

Bilan 27

Notes complémentaires 28

Annexes 31

Analyse des revenus et dépenses 34

Lettres de présentation

Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Québec, le 30 juin 1988

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale
Québec, QC

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour la période du premier avril 1987 au trente et un mars 1988.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Claude Ryan

Ordre des dentistes du Québec

Montréal, le 30 juin 1988

Monsieur Claude Ryan
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Assemblée nationale
Québec, QC

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'année 1987-1988.

Ce rapport couvre l'année financière de notre corporation qui s'étend du premier avril 1987 au trente et un mars 1988.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président,

Marc Boucher, *D.D.S.*

Ordre des dentistes du Québec

Montréal, le 30 juin 1988

M. Thomas J. Mulcair, président
Office des professions du Québec
Québec, QC

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour la période du premier avril 1987 au trente et un mars 1988.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Marc Boucher, *D.D.S.*

RAPPORT ANNUEL 1987-1988

RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988

Les activités

Message du président

À chaque année, lors des Journées dentaires, l'ODQ soumet à l'ensemble de ses membres réunis en assemblée générale, son rapport annuel sur les différentes activités de la corporation pour les douze mois écoulés. De plus, à la même occasion, la coutume veut que nous vous indiquions ce qui, normalement, retiendra notre attention pour l'année qui vient. Si vous le permettez, je vous tracerai donc, dans un premier temps, le bilan de nos activités et, dans un deuxième temps, j'essaierai d'esquisser ce que nous réserve l'avenir.

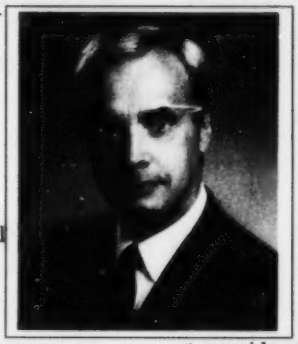

I — Le profil statistique

Le Tableau de l'Ordre

Au cours de l'exercice s'étendant du 1er avril 1987 au 31 mars 1988, 149 nouveaux permis ont été émis. Durant cette même période, 12 permis ont été annulés à cause du décès d'autant de nos confrères; 80 membres ont résigné leur fonction; 25 autres se sont réinscrits et 16 se sont vus radiés du Tableau de l'Ordre. Ces additions et ces retraits font, qu'au 31 mars 1988, 3,012 personnes pouvaient pratiquer la médecine dentaire au Québec. De plus, il faut souligner que, durant la même période, 17 nouveaux certificats de spécialistes ont été émis.

Les nominations et les élections

Alors qu'en 1986, deux régions de la province, soit Québec et Montréal, avaient l'occasion d'élire ou de réélire ceux et celles qui sollicitaient un nouveau mandat ou un renouvellement, c'est en 1988, que toutes les autres régions du Québec auront l'opportunité de choisir ceux et celles qui auront la tâche de les représenter pour les quatre prochaines années.

Même si 1987 ne fut pas une année qui, électoralement parlant, apporta de grands changements au niveau de la composition du Bureau, il n'en reste pas moins que, conformément à notre Loi, nous devions nommer ceux et celles qui devaient faire partie du Comité Administratif.

À son assemblée régulière, du mois d'octobre 1987, le Bureau désignait, à l'unanimité, les docteurs Guy Boyer, Clyde Covit et Robert L'Heureux comme membres du Comité Administratif. À ceux-ci, s'ajoutait madame Carmen O'Grady. À la même occasion, tout aussi unanimement, le docteur Clyde Covit était élu à la vice-présidence de l'Ordre.

La vie administrative

Le Comité Administratif, dont je viens de vous indiquer la composition, s'est réuni à 7 reprises durant la période allant du 1er avril 1987 au 31 mars 1988. Au cours de ces mêmes douze mois, le Bureau a tenu 5 réunions.

Au cours de ces assises, plusieurs objectifs ont été retenus et, parmi les principaux, il faut signaler le règlement de la délégation des actes à des personnes autres que des dentistes, l'aboutissement du contentieux avec les denturologistes et, finalement, la solution au problème que cause le surplus de main-d'oeuvre.

Non seulement le Bureau de l'Ordre peut-il faire état des objectifs qu'il a retenus, mais aussi peut-il faire la preuve de nombreuses réalisations. Parmi les plus importantes, il convient de mentionner: la création d'une importante vidéothèque qui permet à tout le monde, –même à ceux et celles des régions dites éloignées– de se ressourcer, la remise par le Comité d'expertises professionnelles du rapport, tant attendu sur les effectifs dentaires, ce qui nous permettra d'entamer des négociations sur le contingentement, la restructuration du département du syndic, afin de répondre, dans un délai raisonnable, aux plaintes qui sont déposées à l'Ordre, la mise sur pied d'un programme de communication privilégié entre l'Ordre et ses membres par l'envoi, de façon régulière, d'une lettre personnelle à tous les dentistes, la possibilité pour tous les dentistes d'avoir voix au chapitre par l'instauration de la consultation par voie postale et aussi la révision de plusieurs règlements de l'Ordre afin de les rendre plus conformes à la réalité. Ce sont là, bien sûr, les principales réalisations. D'autres, cela va de soi, s'ajoutent au palmarès. Cependant, si l'on peut juger d'un arbre à ses fruits, je pense que l'on peut facilement dire que l'Ordre remplit fidèlement son principal mandat qui est, comme tous le savent, la protection du public. Cela n'exclut pas, par ailleurs, que l'Ordre puisse, lorsque les circonstances l'exigent, –et cela arrive souvent– se donner des mandats qui, eux aussi, vont dans le sens de la protection du public. Il en est ainsi lorsque l'Ordre prend les dispositions pour s'assurer qu'en tout temps et en tout lieu, la population puisse être certaine –après un diagnostic fait par la seule personne compétente à le faire, le dentiste– qu'elle pourra recevoir les traitements, et seulement ceux qui conviennent, dans une situation particulière.

L'éducation continue

Si protéger le public, peut se faire de bien des manières, il en est une que l'Ordre a toujours privilégiée, c'est la façon positive d'y arriver. Dans ce but bien précis, l'Ordre, au fil des ans, a accordé, à la formation continue, des crédits de plus en plus importants. Les nombreuses lettres que nous recevons et qui témoignent toutes de l'appréciation des membres pour ces cours ne peuvent que nous inciter à améliorer ce qui se fait dans ce domaine. Cette année, nous avons organisé pour et avec vous, des cours d'actualisation en périodontie et en prosthodontie amovible. Le premier était sous la responsabilité du docteur Serge Roy et, le second, sous la direction du docteur Richard Taché. Dans un cas comme dans l'autre, l'enthousiasme manifesté par ceux et celles qui ont pu se prévaloir de ces sessions d'études, témoigne d'une part, de l'attrait qu'ont ces cours pour nos confrères, et d'autre part, de la justesse du choix des sujets. Cependant, pour qu'il en soit toujours ainsi, je ne saurai jamais trop insister pour que vous vous impliquiez et, qu'ainsi faisant, nous soyons toujours capables de répondre aux attentes de la population et aux vôtres.

Les Journées dentaires 1987

Répondre aux besoins et avoir, pour ainsi dire, des programmes ou des activités qui satisfassent la majorité, voilà ce vers quoi il faut tendre. Les Journées dentaires sont un exemple parfait de ce genre d'activité qui, compte tenu du succès sans cesse grandissant qu'elles ont, répond adéquatement aux désirs des dentistes. J'en veux pour preuve l'assistance record durant les Journées dentaires 1987. Si, bien sûr, c'est là une occasion rêvée pour renouer des amitiés, il ne faut jamais oublier que les Journées dentaires sont le prolongement naturel de nos cours de formation continue et que cette réunion doit être, d'abord et avant tout, pour nous tous et nous toutes une chance de plus pour parfaire nos connaissances.

II — Les points d'intérêt majeur pour les mois à venir

Parfaire ses connaissances, se remettre à jour, voilà qui est bien beau. Cependant, il n'est que normal de penser que tout ce bagage d'acquis pourra un jour servir et qu'ainsi la population pourra en bénéficier. Dans le domaine de la santé, en particulier, je ne pense pas qu'il soit faux de dire qu'il n'y a pas de place pour les demi-mesures. On ne peut pas concevoir comment on pourrait en arriver à accepter l'ouverture de comptoirs de distribution de soins. C'est pourtant là une idée que certaines personnes ont avancée. Dans tout ce débat, plusieurs choses ont été dites. Sur la compétence des uns et des autres, nous en avons beaucoup appris. Lorsqu'on analyse le tout, je serais porté à dire comme Colette: «La bonne foi n'est pas une fleur spontanée, la modestie non plus».

Si la modestie n'est pas ce qui étouffe certaines personnes, il n'en reste pas moins, que nous aurons, malheureusement, à faire la preuve de l'évidence. Démontrer, une fois pour toutes, la nette supériorité de la formation académique des dentistes. Voilà ce qu'il nous faudra faire durant les mois qui viennent. Dans le domaine des sciences les axiomes ne se démontrent pas, ils sont admis. Il ne semble pas que ce soit le cas. Espérons qu'il en sera de même en dentisterie.

Faut pas croire que l'Ordre n'a pas fait ses devoirs. Études après études, mémoires après mémoires, nous n'avons cessé d'apporter preuves par-dessus preuves de ce que nous avançons. Le dentiste, en matière de santé dentaire, compte tenu de sa formation, doit être le seul maître d'oeuvre en ce domaine. Il doit diriger l'équipe qui peut, suivant sa formation, assurer certains soins qui sont eux-mêmes dictés par un diagnostic. Voilà ce qui doit être et voilà ce que nous ferons valoir pour une ixième fois. Déjà, nous avons eu des rencontres avec des personnes responsables et, leur attitude nous laisse croire que peut-être ils feront taire cette citation: «Il est quelque chose qui est au-dessus des lois et des moeurs, c'est l'évidence».

Cependant, en admettant, que la raison prévale, nous avons pensé mettre en application le proverbe qui veut qu'on ne soit jamais si bien servi que par soi-même. Ce fut le sens de nos interventions au cours des derniers mois. Nous vous avons fait la preuve de l'urgence qu'il y avait d'agir, de la nécessité qu'il y avait de mieux informer. Une idée fixe? Peut-être! Mais rappelons-nous que rien de grand ne se fait sans l'idée fixe, ce clou à transpercer l'invisible. C'est ce qu'a compris une très grande majorité. Vous nous avez fait confiance et nous ferons tout pour être à la hauteur de ce témoignage.

S'il faudra mieux informer, voir à ce que les hygiénistes et les denturologistes puissent oeuvrer en tenant compte de leur compétence, il n'en reste pas moins que le problème de la main-d'oeuvre est préoccupant et qu'il faudra y apporter toute notre attention. Nous avons reçu le rapport final du Comité d'expertises professionnelles et nous sommes confiants de pouvoir avoir un dialogue fructueux avec les différentes autorités. Dans les mois qui viennent, nous aurons une rencontre avec les doyens de toutes les facultés. La qualité des études que nous avons en main nous permet d'espérer.

Dès à présent, nous nous mettons à l'oeuvre. Comme je vous l'ai maintes fois répété, une chaîne n'est pas plus forte que le plus petit de ses maillons. Personne ne devra rester à l'écart. Tous devrons mettre la main à la pâte. On vous demandera d'être partie prenante aux décisions. On exigera de vous que vous vous conformiez à nos lois et règlements. Ce ne sera pas toujours facile, j'en conviens. Mais, lorsque l'avenir d'une profession en dépend, lorsque l'on veut que la population puisse être assurée que seuls les dentistes, compte tenu de leur formation, peuvent lui prodiguer tous les soins qui lui permettront d'avoir une meilleure santé dentaire, les efforts en valent la peine.

J'espère donc pouvoir compter sur l'appui de tous et chacun d'entre vous, sans exception. Tous, ensemble, unis nous pourrons réussir, et la population n'en sera que mieux protégée.

Le président,

Marc Boucher

Marc Boucher, *D.D.S.*

Message du directeur général

L'équipe de la permanence n'a pas échappé aux fluctuations et aux problèmes qui ont bouleversé le monde dentaire au cours de la dernière période. Aussi, depuis déjà quelques années, l'administration de l'Ordre s'est ajustée à l'heure du XXIe siècle; politique de gestion, bureautique, ordinateur, etc., nous avons dû constamment nous adapter aux réalités quotidiennes et surtout constamment prévoir et anticiper.

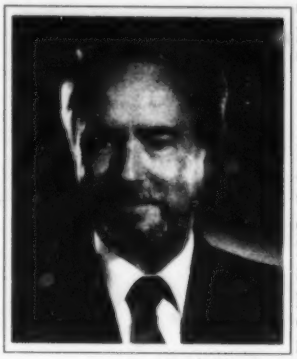

Les réactions ponctuelles aux situations sont remplacées par de constantes réflexions débouchant sur des analyses globales et des solutions d'ensemble. L'équipe de direction a bien compris que son rôle se manifeste non seulement en transposant dans la réalité les décisions prises au niveau politique mais aussi et surtout, à la lumière de l'analyse de l'information que nous recevons quotidiennement, en imaginant des solutions et des projets à soumettre aux instances appropriées; c'est ce que j'appelle la créativité, cette ressource rare et tellement précieuse.

La période 1987-1988 n'a pas brisé la tradition; au contraire elle aussi a été caractérisée par de nombreuses réalisations. Qu'il suffise de mentionner la consultation populaire sur la prothèse et sur la cotisation, l'importante augmentation du taux de croissance des plaintes, du nombre de plaintes en discipline, le malheureux dévergondage public qu'a semé la direction des hygiénistes et enfin, la recrudescence de délégation d'actes dentaires à des personnes insuffisamment qualifiées.

Il est devenu évident que l'Ordre, étant plus actif, d'une part, et d'autre part, les coûts généraux augmentant normalement, la cotisation des membres se devait d'être augmentée pour maintenir notre rythme de réalisations, et permettre, ainsi, à la profession de jouer le rôle qui lui revient.

La denturologie

Quelle que soit notre attitude face à la denturologie, la réalité et l'évidence s'imposent.

La santé dentaire de la population s'améliore; de ce fait, les dentistes n'extraient à peu près plus de dents. Par ailleurs, de plus en plus de dentistes reprennent goût à rendre des soins de prothèses amovibles, ceci est la réalité. En conséquence, il est prévisible que de moins en moins de prothèses seront exécutées par des denturologistes et, nous aurons, évidemment, de moins en moins besoin de ce palliatif à l'accessibilité aux soins de prothèses qu'on appelle denturologie.

La délégation des actes

Il est regrettable et difficilement explicable que nous ayons encore à déplorer l'absence d'un règlement sur la délégation des actes. L'Ordre a fait son devoir en adoptant un tel règlement il y a plusieurs mois, voire même plusieurs années. Règlement que l'Office a, par la suite approuvé. Cette situation a favorisé la prolifération de délégation illégale d'actes dentaires. À ce sujet, nos collègues devraient faire preuve de prudence. De notre côté, nous entendons continuer et multiplier nos démarches pour régler ce dossier au cours de la période 1988-1989 qui sera sans doute sur ce point, décisive.

Le contingentement

La santé dentaire s'améliore, nous l'avons dit. Par ailleurs, se développe une nouvelle tendance: la dentisterie cosmétique et ce, grâce à des techniques toutes nouvelles. En dépit de ce fait, la population demeurant stable, nous approchons, si cela n'est pas déjà fait, d'une situation d'équilibre entre l'offre et la demande. Aussi, si le rythme actuel des nouveaux diplômés se maintient, nous devrons faire face aux sérieux problèmes qu'engendre un surplus de dispensateurs de soins. Aussi, compte tenu de ces conséquences et du coût élevé que doit assumer la population pour former des dentistes, nous estimons qu'il faut songer sérieusement et dès maintenant, au contingentement à la baisse des diplômés de nos écoles. Le problème est délicat.

La gestion des espaces

Sur le plan administratif et plus précisément quant à la gestion de nos ressources physiques, nous pouvons dire que, lorsqu'il y a quatre ans nous avons occupé les locaux actuels, nous avons de façon raisonnable prévu une légère expansion. Aujourd'hui, nous réalisons que nos prévisions se sont avérées insuffisantes et ce, particulièrement dû aux phénomènes suivants: l'augmentation du nombre des enquêtes en discipline a nécessité l'embauche de trois syndics adjoints et l'occupation de deux à trois jours/semaine d'une salle pour les séances de discipline; de plus, l'organisation de la vidéothèque, l'expansion des Journées dentaires, sont autant d'activités qui ont rendus exigus nos locaux. Aussi, nous avons été dans l'obligation de louer d'autres espaces, tout en utilisant au maximum nos espaces actuellement disponibles.

Gestion des ressources humaines

Aux états financiers, l'élément salaire et avantages sociaux est un item déterminant. Aussi il était devenu nécessaire de raffiner et rationnaliser nos politiques de rémunération. Nous avons fait appel à une firme spécialisée pour analyser notre situation et nous fournir les recommandations susceptibles d'enligner nos politiques sur ce qui prévaut actuellement dans des milieux analogues et reconnus. Cet exercice nous a permis de nous ajuster et à coup sûr, ces gestes faciliteront dans l'avenir la gestion de nos ressources humaines.

Les Journées dentaires du Québec

Il semble maintenant devenu presqu'une habitude de faire de ce congrès un succès qui brise d'années en années ses propres records. Une telle performance requiert des responsables une compétence, une expertise et une énorme somme de travail. Il y a donc lieu de rendre hommage au docteur Michel Jahjah et à son équiipe pour une telle réalisation, et de façon toute particulière à madame Chantal Bally, coordonnatrice de cet événement.

Fluoration

Nous espérons que la fluoration des eaux de consommation au Québec connaîtra cette année un dénouement heureux par une décision favorable à la fluoration des eaux de Montréal.

Regard sur l'avenir

Ce qui nous attend sera sans aucun doute à l'image de ce que nous avons vécu, c'est-à-dire de nombreux défis.

Il est donc à prévoir que la délégation des actes connaîtra son dénouement, que les denturologistes seront limités dans leurs actes à leur niveau de compétence. Nous entendons amorcer en toute objectivité le problème que pose l'évolution de nos ressources professionnelles dentaires, ce qui inclut, cela va de soi, nos partenaires dans l'équipe dentaire.

Il est, par ailleurs, certain que nous ne ménagerons aucun effort pour rétablir l'harmonie au sein de l'équipe dentaire. Nous entendons donc entreprendre cette démarche avec la collaboration des hygiénistes dentaires, des assistantes dentaires, des techniciens dentaires, le tout en consultation avec l'Office des professions.

Parallèlement, l'Ordre poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la santé dentaire de notre population, et ce, en lui faisant connaître et en lui rappelant l'éventail des services que le dentiste est en mesure de lui offrir.

Conclusion

L'Ordre des dentistes dispose d'une équipe dynamique et compétente capable de faire face aux défis qui nous attendent. Il est donc de mise de souligner la qualité du travail des membres de cette équipe pour la compétence et la collaboration dont ils ont fait preuve, ce sont: docteur Charles E. Gosselin, docteur Florent Terriault, madame Nicole D. Bergeron et monsieur Jacques Richer.

Je ne saurais passer sous silence l'essentielle contribution de notre personnel de soutien. Sans ces personnes qui travaillent dans l'ombre, il nous serait impossible de réaliser les mandats qui nous sont confiés. Merci donc à tous ces précieux collaborateurs et collaboratrices.

Nous sommes prêts!

Le directeur général et secrétaire,

Pierre-Yves Lamarche, *D.D.S., M.A.H.*

Rapport d'activités

Comité d'inspection professionnelle

Mandat

1° – Définir les objectifs d'inspection professionnelle à court, moyen et long terme;

2° – Suggérer un programme de visites et un mode de sélection des cabinets de généralistes, spécialistes à visiter, ainsi que les Centres hospitaliers et en vérifier la réalisation;

3° – Informer tous les dentistes des lacunes relevées au cours de l'expérience à date et les inciter à les corriger, le cas échéant;

4° – Établir des priorités quant à la sélection des bureaux à visiter en tenant compte des différentes classes de dentistes par année de pratique;

5° – Décrire les ressources humaines et financières pour réaliser ce projet;

6° – Codifier les lacunes le plus souvent relevées;

7° – Réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau des administrateurs ou le Comité administratif.

Membres du Comité

Dr Carmin-H. Lefebvre, président

Dr David R. Blair

Dr Claude Bussière

Dr Robert Laberge

Dr Guy Tremblay

Objectifs

- Mise à jour des dossiers en suspens;
- Promotion du «Guide du dentiste» par le biais des Sociétés dentaires régionales;
- Terminaison de la révision du protocole de visite d'inspection;
- Participation de chaque membre du Comité à une visite d'inspection en accompagnant l'enquêteur;
- Préparation du programme de 150 visites comprenant les généralistes, les spécialistes et les Centres hospitaliers;
- Étude des rapports des cas litigieux;
- Contrôle du suivi des enquêtes particulières.

Réalisations

- Le Comité a tenu huit (8) réunions;
- Les membres du Comité ont rencontré des confrères de quelques sociétés dentaires régionales;
- Chaque membre du Comité a effectué des visites d'inspection (tous sont unanimes à dire que l'expérience a été fructueuse);
- Une mise à jour de plusieurs cas en suspens a été faite et les recommandations ont été acheminées aux membres inspectés;
- 116 visites sur 150 projetées ont été effectuées de la façon suivante:

  enquêtes de surveillance générale aux cabinets de généralistes 102

  enquêtes dans les Centres hospitaliers 3

  enquêtes aux cabinets de spécialistes 0

  enquêtes particulières 11

  Quatre (4) dentistes ont été convoqués au siège social de l'O.D.Q. à une rencontre avec le Comité.

Le président du Comité d'inspection professionnelle,

Carmin H. Lefebvre, *DDS*

Rapport d'activités

Bureau du syndic

Mandat

De sa propre initiative ou à la suite d'une demande formulée par toute personne, le syndic fait enquête sur la conduite de tout membre de l'Ordre qui est présumé avoir commis une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les dentistes ou des règlements adoptés conformément audit Code et/ou à ladite loi.

Le syndic s'emploie également à concilier les différends entre toute personne et un dentiste relatifs aux comptes d'honoraires professionnels.

Nombre total d'enquêtes	476
Nombre de plaintes écrites reçues (voir tableau ci-dessous)	451
Nombre de plaintes portées devant le Comité de discipline	119
▪ pour infraction au Code de déontologie	18
▪ pour infraction au règlement sur la publicité	101
Nombre de différends ayant fait l'objet d'une conciliation	47
Nombre de différends soumis au Comité d'arbitrage	aucun

Le syndic,

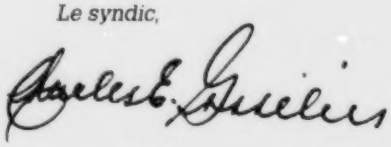

Charles E. Gosselin, *D.D.S., F.C.I.D.*

Nombre de plaintes		***D.O.***	***Endo.***	***Ortho.***	***Chir.***	***P.F.***	***P.P.A.***	***P.C.A.***	***Comportement***	***Honoraires***	***Publicité***	***Divers***
1987 avril	44	3	3		3	6	3	5	6	6	11	
mai	33	1		1	1	5	1	5	2	5	12	
juin	35		1	3	6	1		2	2	6	12	1
juillet	40	3	2		1	2		6	4	5	16	
août	37	3	2	1	3	5	1	4	1	5	12	
septembre	37		1	1	4		2	3	3	3	21	
octobre	50	2	2	1	1	3	2	2	6	3	30	
novembre	45	1	2		1	3	1	4	4	5	22	
décembre	27	2	1	2		3	1	1	3	2	14	
1988 janvier	20		1				2	3		1	14	
février	43	3	1		2				3		34	
mars	40	2	5	1	2	2		4	8	2	14	
TOTAL	**451**	**20**	**21**	**10**	**24**	**30**	**13**	**39**	**42**	**43**	**212**	**1**

Explication des abréviations:

D.O.	Dentisterie opératoire
Endo.	Endodontie
Ortho.	Orthodontie
Chir.	Chirurgie
P.F.	Prothèses fixes (couronnes et ponts)
P.P.A.	Prothèses partielles amovibles
P.C.A.	Prothèses complètes amovibles

Comité de discipline

Mandat

Le Comité de discipline reçoit toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre concernant une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les dentistes ou des règlements adoptés sous leur autorité.

Membres du Comité

Me Jean Gauvin, président
Dr Lucien Bossé
Dr Jean-Guy Caron

Substituts

Dr Claude Beaulieu
Dr Yves Cantin
Dr Guy Déom
Dr Hubert Labelle
Dr Marcel Labelle
Dr Denis Laflamme
Dr Jean-Guy Lahaie
Dr Guy Lalande
Dr Jacques Mentha
Dr André J. Phaneuf

Secrétaire

Madame Nicole D. Bergeron

Secrétaires substituts

Dr Pierre-Yves Lamarche
Madame Ann Mc Craw

Nombre de plaintes reçues

Le Comité de discipline a été saisi de 119 plaintes au cours du présent exercice dont 101 concernant des infractions au règlement sur la publicité et 18 concernant des infractions au Code de déontologie et ce, pour les motifs suivants:

- Couronnes et ponts 1
- Couronne 1
- Pivot et couronnes 1
- Pivots, couronnes et tenue des dossiers 1
- Ponts, couronnes, endodontie 1
- Périodontie, ponts, couronnes 1
- Endodontie, ponts 1
- Endodontie, couronnes et tenue des dossiers 1
- Pont, tenue des dossiers 1
- Restauration, couronnes et tenue des dossiers 1
- Endodontie 4
- Restauration, endodontie, extractions, prothèse amovible 1
- Extractions 1
- Orthodontie, tenue des dossiers 1
- Fraude d'assurances 1

Nombre d'audiences

Le Comité de discipline a tenu 37 journées d'auditions.

Décisions

Plaintes déposées avant le 1er avril 1987

Des décisions ont été rendues dans 42 causes, 1 plainte a été retirée, 1 cause est en délibéré et 1 cause est non terminée. 13 décisions furent portées en appel au Tribunal des professions.

Plaintes déposées au cours de l'exercice

Des décisions ont été rendues dans 19 causes, 42 causes sont en délibéré, 20 plaintes ont été retirées, 7 dentistes ont été acquittés, 4 causes sont non terminées, 23 causes n'ont pas été entendues au 31 mars 1988. On a interjeté appel de la décision du Comité de discipline dans 4 causes.

Sanctions rendues depuis le 1er avril 1987

	PLAINTES DÉPOSÉES	
	avant le 01-04-1987	du 01-04-1987 au 31-03-1988
▪ Stage de perfectionnement – amende – frais – réprimande	4	—
▪ Réprimande – amende – frais	8	7
▪ Amende – frais	19	11
▪ Réprimande – frais	7	1
▪ Frais	4	—

La secrétaire du Comité de discipline,

Nicole D. Bergeron

Nicole D. Bergeron

Renseignements généraux

Inscriptions au Tableau

	1988	1987
Nombre de membres inscrits au Tableau au 31 mars	**3 012**	2 946
Nombre de membres rayés au cours de l'annee	**96**	85
Nombre de membres réinscrits au cours de l'annee	**25**	21
Nombre de nouveaux permis émis au cours de l'annee	**149**	160

Répartition par régions administratives

Région «A» — Bas St-Laurent, Gaspésie - Côte Nord	**82**	85
Région «B» — Saguenay Lac St-Jean	**97**	97
Région «C» — Québec	**398**	387
Région «D» — Trois-Rivières	**147**	140
Région «E» — Estrie	**86**	88
Région «F» — Montréal, Laval et banlieue sud	**1 657**	1 619
Région «G» — St-Jean - Beauharnois	**100**	99
Région «H» — Granby - St-Hyacinthe - Richelieu	**87**	87
Région « I » — Lanaudière - Laurentides	**183**	176
Région «J» — Outaouais	**92**	85
Région «K» — Nord-Ouest québécois - Nouveau-Québec	**45**	44
Extérieur du Québec	**38**	39
TOTAL:	**3 012**	2 946

Spécialistes — Nombre de dentistes détenant un certificat de spécialiste décerné par l'Ordre au 31 mars

Chirurgie buccale & maxillo-faciale	**52**	51
Endodontie	**21**	21
Hygiène dentaire publique (Santé dent. communaut.)	**9**	8
Médecine buccale	**7**	6
Orthodontie	**98**	95
Pédodontie	**39**	38
Périodontie	**30**	27
Prosthodontie	**37**	38
TOTAL:	**293**	284

Immatriculations — Nombre d'étudiants inscrits dans les facultés et école de médecine dentaire du Québec au 31 mars

	Laval	Montréal	McGill		
1 ère année	**50**	**86**	**40**	**176**	176
2ième année	**47**	**85**	**42**	**174**	165
3ième année	**39**	**76**	**36**	**151**	146
4ième année	**33**	**75**	**39**	**147**	151
TOTAL:	**119**	**236**	**117**	**698**	638

Cotisations — La cotisation annuelle est payable le 1er juillet et varie selon les critères suivants:

	$		
Membres réguliers	520,00	**2 770**	2 645
Membres honoraires de 65 ans et plus	260,00	**149**	200
Membres à vie inscrits depuis 50 ans et plus	Aucune	**42**	46
Membres résidents	150,00	**51**	55

RAPPORT ANNUEL 1987-1988

RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988

L'administration

Organigramme

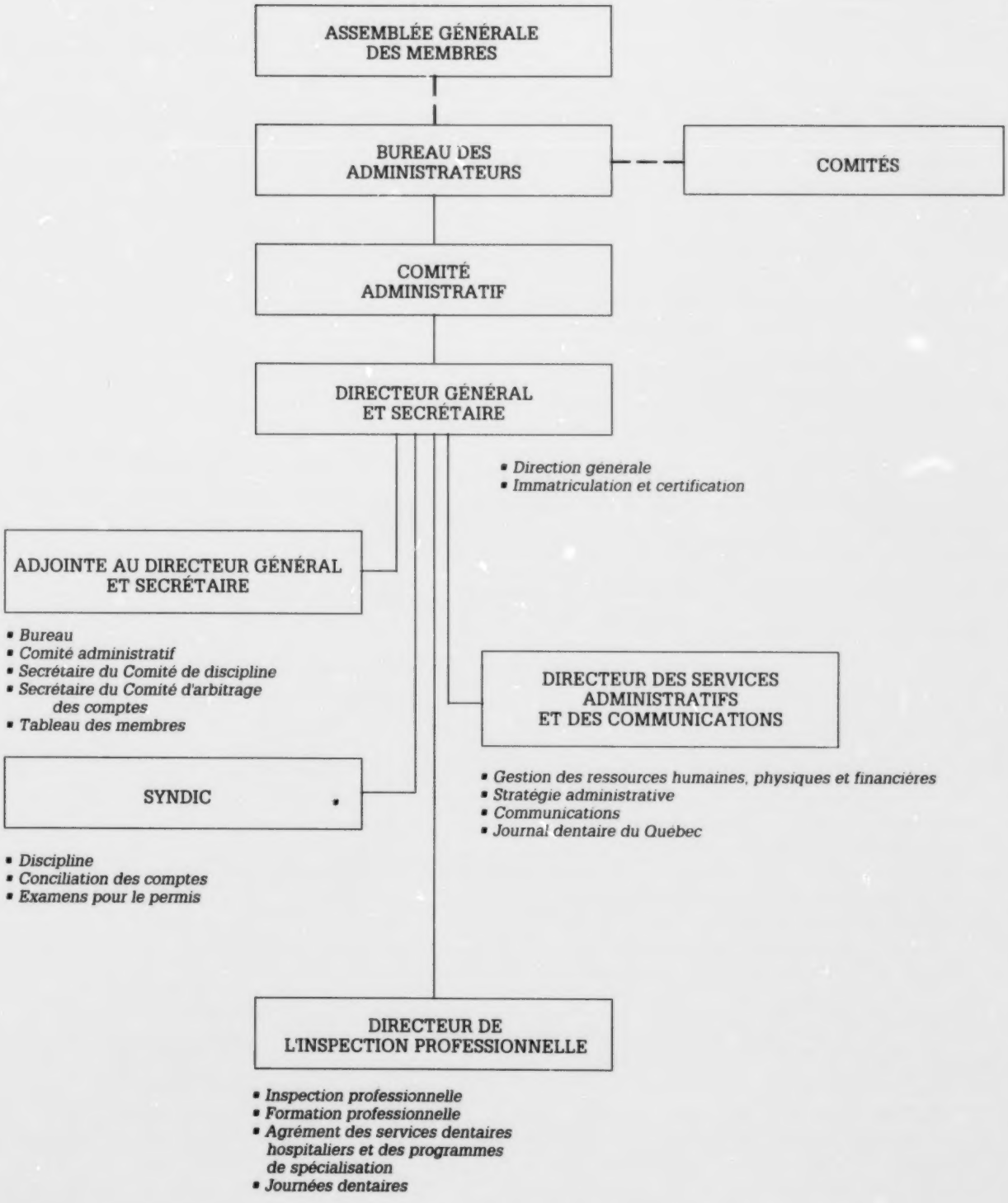

Organisation administrative

Bureau des administrateurs

RÉGION «A»	Dr Étienne Leclerc		Dr Roger Grégoire
RÉGION «B»	Dr Guy Tremblay		Dr Michel Jahjah
RÉGION «C»	Dr Marc Boucher, président		Dr Oleg S. Kopytov
	Dr Claude Bussière		Dr David M. Kozloff
	Dr Guy Maranda		Dr Michel R. Plamondon
RÉGION «D»	Dr Jean-Claude Leprohon	RÉGION «G»	Dr Pierre Olivier
RÉGION «E»	Dr Robert Salois	RÉGION «H»	Dr Marc R. Trépanier
RÉGION «F»	Dr David R. Blair	RÉGION « I»	Dr Robert L'Heureux
	Dr Guy Boyer	RÉGION « J »	Dr Yves Normand
	Dr Clyde Covit, vice-président	RÉGION «K»	Dr Roch Paradis

Représentants nommés par l'Office des professions

M. Raymond Boulay
Mme Carmen O'Grady
M. Raymond Rocheleau
Mme Réjane T. Salvail

Comité administratif

Dr Marc Boucher, président
Dr Clyde Covit, vice-président
Dr Guy Boyer
Dr Robert L'Heureux
Mme Carmen O'Grady

Personnel permanent

Mme Chantal Bally
Coordonnatrice aux Journées dentaires

Mme Sylvie Barbeau-Dionne
Préposée à la comptabilité

Mme Nicole D. Bergeron
Adjointe au directeur général et secrétaire

Mme Manon Berthiaume
Secrétaire à la direction générale

Mme Claudette Bibeau
Secrétaire de direction au bureau du syndic

Mme Carole Erdelyon
Secrétaire de direction aux services administratifs et aux communications

Mme Johanne Erdelyon
Secrétaire de rédaction au Journal dentaire

Dr Charles-E. Gosselin
Syndic

Dr Pierre-Yves Lamarche
Directeur général et secrétaire

Mme Cécile Leclerc
Secrétaire-réceptionniste

Mme Ann Mc Craw
Secrétaire à la direction générale

Mme Madeleine Pigeon
Secrétaire de direction à l'inspection professionnelle

M. Jacques Richer
Directeur des services administratifs et des communications

Mme Georgette Sarrazin
Secrétaire au bureau du syndic

Dr Florent Terriault
Directeur de l'inspection professionnelle

Mme Marie Tétreault
Secrétaire au Tableau des membres

Comités permanents

Comité d'arbitrage des comptes

Mandat général

Conformément aux dispositions du Code des professions et du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des dentistes.

Composition

Dr Pierre Olivier, président
Dr Claude Bussière
Madame Réjane T. Salvail

Greffier

Madame Nicole D. Bergeron

Substituts

Dr Robert Dufour
Dr Ezra Kleinman
Dr Preston C. Staples
Dr Peter Woolhouse

Président suppléant

Dr Claude Bussière

Comité de discipline

Mandat général

Conformément aux dispositions du Code des professions.

Composition

Me Jean Gauvin, président
Dr Lucien Bossé
Dr Jean-Guy Caron

Substituts

Dr Claude Beaulieu
Dr Yves Cantin
Dr Guy Déom
Dr Hubert Labelle
Dr Marcel Labelle
Dr Denis Laflamme
Dr Jean-Guy Lahaie
Dr Guy Lalande
Dr Jacques Mentha
Dr André J. Phaneuf

Secrétaire

Madame Nicole D. Bergeron

Secrétaires substituts

Dr Pierre-Yves Lamarche
Madame Ann Mc Craw

Comité (commission) des examinateurs

Mandat général

Voir à l'organisation de l'examen de l'Ordre à l'intention des finissants des trois écoles de médecine dentaire et de faire les recommandations utiles à l'intention du Bureau.

Réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou le Comité administratif.

Composition

Dr Pierre Olivier, président
Dr Charles G. Baer
Dr Edith Olivier-Guay
Dr Richard Paradis
Dr Robert Salois

Examinateurs

Dr Lawrence S. Burton
Dr Suzanne Cardin
Dr Pierre Cournoyer
Dr Denis Laverdière
Dr Robert Pilon
Dr James A. Rowlands
Dr Claude Roy
Dr Rodier St-Louis
Dr Melvin Schwartz
Dr Preston C. Staples
Dr Daniel Steinberg

Comité d'expertises professionnelles

Mandat général

Conseiller l'Ordre sur toute question dont le traitement suppose une connaissance particulière, une large expérience issue d'implications importantes dans des secteurs de pointe de notre profession.

Ce comité quoiqu'ayant une existence statutaire, ne se réunira que pour répondre à des mandats spécifiques émanant du Bureau, du Comité administratif ou du président.

Composition

Dr Paul Simard, président
Dr Jean-Marc Brodeur
Dr Jean-Paul Lussier

Comités permanents

Comité de formation professionnelle

Mandat général

Promouvoir l'actualisation professionelle des dentistes par tous les moyens possibles.

Suggérer la thématique des Journées dentaires.

Étudier toute demande du Bureau national d'examen dentaire du Canada relative à la formation professionnelle.

Réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou le Comité administratif.

Composition

Dr Michel Jahjah, président
Dr Guy Boyer
Dr Ronald G. Jones
Dr Michel Plamondon
Dr Normand Tardif

Comité de gérodontologie

Mandat général

Identifier et anticiper la nature des besoins des aînés de la population québécoise.

Suggérer une politique d'intervention en matière d'éducation sanitaire préventive et de traitements dentaires auprès de la clientèle aînée.

Suggérer une politique d'intervention concernant la formation des nouveaux dentistes pour répondre aux besoins de la clientèle aînée.

Réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou le Comité administratif.

Composition

Dr Roland Vallée, président
Dr Guy Boisclair
Dr Étienne Leclerc
Dr Hélène Lemay
Dr Yves Normand
Dr Marcel Tennenbaum

Comité d'inspection professionnelle

Mandat général

Définir les objectifs d'inspection professionnelle à court, moyen et long termes.

Suggérer un programme de visite et un mode de sélection des cabinets de généralistes, spécialistes à visiter ainsi que les centres hospitaliers et en vérifier la réalisation.

Informer tous les dentistes des lacunes relevées au cours de l'expérience à date et les inciter à les corriger le cas échéant.

Établir des priorités quant à la sélection des bureaux à visiter en tenant compte des différentes classes de dentistes par année de pratique.

Codifier les lacunes le plus souvent relevées.

Réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confiés par le Bureau ou le Comité administratif.

Composition

Dr Carmin H. Lefebvre, président
Dr David R. Blair
Dr Claude Bussière
Dr Robert Laberge
Dr Guy Tremblay

Comité de législation

Mandat général

Procéder à l'étude et à l'analyse de la législation et de la réglementation en vigueur et produire les recommandations utiles au Comité administratif et/ou au Bureau.

Réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou le Comité administratif.

Composition

Dr Marc-R. Trépanier, président
Le syndic
Le directeur de l'inspection professionnelle

Comité des services dentaires hospitaliers, agrément des programmes de spécialisation en médecine dentaire et examen des titres

Mandat général

Inciter tous les centres hospitaliers à se doter d'un service dentaire bien structuré.

Inciter les centres hospitaliers qui ont déjà un service dentaire à le faire agréer par l'Ordre.

Inciter les principaux centres hospitaliers de la région de Québec à s'organiser aux fins de pouvoir recevoir des dentistes à l'intérieur d'un programme de résidence multidisciplinaire.

Réviser les normes et critères utilisés par le Conseil d'agrément de l'A.D.C. et voir dans quelle mesure ils sont appliqués dans la pratique.

Vérifier la compétence de tout postulant à l'obtention d'un certificat de spécialiste.

Réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou le Comité administratif.

Composition

Dr Guy Maranda, président
Dr Jean Beauchemin
Dr Alban Cadieux
Dr Roch Paradis
Dr Pierre Vallée

Comité des communications

Mandat général

Faire la promotion de la santé bucco-dentaire, notamment par le biais des media d'information, à partir du programme général adopté par le Bureau.

Planifier, réaliser et coordonner les activités de promotion reliées à la campagne annuelle du Mois de la santé dentaire et collaborer éventuellement avec d'autres organismes ou associations participant à cette activité.

Permettre aux étudiants et aux membres de mieux s'intégrer aux activités de l'Ordre en intervenant auprès d'eux quand certaines situations l'exigent. À ce titre, deux activités majeures sont à retenir: la cueillette d'informations auprès des étudiants et des membres, ainsi que la rédaction et la diffusion de recueils destinés à la profession.

Voir à l'édition du JOURNAL DENTAIRE DU QUÉBEC conformément aux politiques de l'Ordre.

Réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou le Comité administratif.

Composition

Dr Clyde Covit, président
Dr Yves Dufresne
Dr Denis Forest, rédacteur en chef
du JOURNAL DENTAIRE
Dr Roger Grégoire
Dr Robert L'Heureux
Dr Salvatore Sgro

Conseil de gestion des Journées dentaires

Mandat général

Gérer les ressources humaines, physiques et financières nécessaires à l'organisation et à la tenue du congrès annuel de l'Ordre.

Établir des liaisons auprès d'autres organisations oeuvrant dans le même domaine.

Réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou le Comité administratif.

Composition

Dr Michel Jahjah, président
Dr Guy Boyer
Dr Laval Couture
Dr Mel Hershenfield
Dr Michel Plamondon

RAPPORT ANNUEL 1987-1988

RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988
RAPPORT ANNUEL 1987-1988

Rapport financier

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié les états des revenus et dépenses et avoir des membres et de l'évolution de la situation financière de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1988 ainsi que son bilan à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la corporation, ces états financiers présentent fidèlement les résultats d'opérations et l'évolution de la situation financière de la corporation pour l'exercice terminé le 31 mars 1988 ainsi que sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Moreau, Boisselle, Goupil,
Brunelle, Patenaude & Associé

Comptables agréés

Montréal,
le 19 avril 1988

Revenus et dépenses

Exercice terminé le 31 mars 1988

	Budget initial	*1988*	*1987*
REVENUS			
Administration générale (annexe A)	1 585 500 $	**1 625 330 $**	1 556 245 $
Journal dentaire (annexe B)	157 500	**163 921**	148 705
Journées dentaires	434 200	**492 993**	366 297
Intérêts sur placements	78 200	**99 612**	113 961
	2 255 400	**2 381 856**	2 185 208
DÉPENSES			
Administration générale (annexe C)	1 351 300	**1 417 870**	1 213 024
Communications (annexe D)	320 000	**129 211**	410 199
Journal dentaire (annexe E)	207 500	**192 553**	194 566
Comités (annexe F)	407 400	**396 862**	313 801
Journées dentaires	416 000	**400 265**	288 103
	2 702 200	**2 536 761**	2 419 693
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT POSTE EXCEPTIONNEL	(446 800)	**(154 905)**	(234 485)
POSTE EXCEPTIONNEL (note 3)	—	**31 419**	—
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE	(446 800) $	**(186 324)**	(234 485)

Avoir des membres

AVOIR DES MEMBRES AU DÉBUT	**962 882**	1 197 367
AVOIR DES MEMBRES À LA FIN	**776 558 $**	962 882 $

Amortissement (notes 1 et 7)

Évolution de la situation financière

Exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
OPÉRATIONS		
Sorties nettes de liquidités provenant des opérations		
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	**(186 324) $**	(234 485) $
Élément ne représentant pas des sorties de liquidités		
Amortissement des immobilisations	**29 477**	26 016
	(156 847)	(208 469)
Augmentation des débiteurs	**(1 648)**	(9 471)
Diminution (augmentation) des intérêts courus à recevoir	**(269)**	13 164
Diminution (augmentation) des frais imputables au prochain exercice	**7 678**	(26 517)
Augmentation des fournisseurs et frais courus	**38 070**	26 358
Augmentation des revenus perçus d'avance	**13 986**	119 764
	(99 030)	(85 171)
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	**(29 982)**	(44 484)
VARIATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	**(129 012)**	(129 655)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**948 053**	1 077 708
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	**819 041 $**	948 053 $
LIQUIDITÉS		
Encaisse	**124 221 $**	153 125 $
Placement temporaire	**694 820**	794 928
	819 041 $	948 053 $

Bilan au 31 mars

	1988	1987
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	**124 221 $**	153 125 $
Placement temporaire, 8,25% (note 1)	**694 820**	794 928
Débiteurs (note 4)	**57 479**	55 831
Intérêts courus à recevoir	**5 200**	4 931
Frais imputables au prochain exercice (note 5)	**88 370**	96 048
Fraction à court terme des placements	**71 400**	—
	1 041 490	1 104 863
Placements (notes 1 et 6)	**35 000**	106 400
Immobilisations (notes 1 et 7)	**162 730**	162 225
	1 239 220 $	1 373 488 $
PASSIF		
À court terme		
Fournisseurs et frais courus (note 8)	**172 459 $**	134 389 $
Revenus perçus d'avance (note 9)	**290 203**	276 217
	462 662	410 606
AVOIR DES MEMBRES	**776 558**	962 882
	1 239 220 $	1 373 488 $

ÉVENTUALITÉ (note 10)

POUR LE BUREAU DES ADMINISTRATEURS

Lucien Boucher — Administrateur

Clyde Leonard — Administrateur

Notes complémentaires

1. CONVENTIONS COMPTABLES:

Comptabilisation des contributions —

Les contributions des membres sont considérées appartenir à l'exercice au cours duquel les avis sont envoyés.

Journées dentaires —

Les transactions relatives aux Journées dentaires de mai 1987 sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses de l'exercice. Celles relatives aux Journées dentaires de mai 1988 sont reportées à l'exercice subséquent à titre de frais imputables au prochain exercice ou de revenus perçus d'avance.

Conversion des devises étrangères —

Les comptes de devises etrangeres sont convertis en dollars canadiens selon la methode temporelle comme suit:

- L'encaisse est converti au taux de change en vigueur à la date du bilan.
- Les revenus et dépenses sont convertis au taux de change moyen de l'exercice.

Placements —

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Immobilisations et amortissement —

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement des immobilisations est calculé selon la methode de l'amortissement lineaire, aux taux suivants:

Mobilier et equipement de bureau	10%
Améliorations locatives	durée restante du bail

2. CONSTITUTION:

L'Ordre est constitué par la Loi sur les dentistes, chapitre D-3 des Lois du Quebec.

3. POSTE EXCEPTIONNEL:

Depuis 1987, la Ville de Montréal impose une taxe d'affaires à tous les organismes sans but lucratif, s'appliquant de façon rétroactive à 1985 et 1986.
Le montant payé au cours de l'exercice courant concernant ces annees s'eleve à 31 419 $.

L'Ordre conteste le principe même de cette taxe d'affaires ainsi que l'aspect retroactif et a de plus déposé une demande d'exemption à la Commission Municipale du Quebec.

4. DÉBITEURS:

	1988	*1987*
Annonceurs – Journal dentaire	**23 743 $**	28 989 $
Amendes – discipline	**31 954**	24 093
Amendes – pratique illégale	**1 296**	1 296
Office des professions	**1 932**	1 571
Immatriculation et examen	**75**	3 005
Autres	**605**	—
	59 605	58 954
Provision pour creances douteuses	**(2 126)**	(3 123)
	57 479 $	55 831 $

5. FRAIS IMPUTABLES AU PROCHAIN EXERCICE:

	1988	*1987*
Depôt	**200 $**	200 $
Taxes, entretien, assurance et autres	**26 231**	35 530
Journées dentaires	**61 939**	60 318
	88 370 $	96 048 $

6. PLACEMENTS:

Obligations du Quebec, 5-3/4% et 6%, echeant en octobre 1988 et 1990 (valeur au marche 101 106 $)	**106 400 $**	106 400 $
Moins: fraction a court terme	**71 400**	—
	35 000 $	106 400 $

7. IMMOBILISATIONS

	Coût	*Amortissement accumulé*	*Valeur nette* *1988*	*1987*
Mobilier et equipement de bureau	233 511 $	110 931 $	**122 580 $**	116 667 $
Ameliorations locatives	76 816	36 666	**40 150**	45 558
	310 327 $	147 597 $	**162 730 $**	162 225 $

L'amortissement de l'exercice est de 29 477 $ (1987 – 26 016 $).

8. FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS:

Fournisseurs et frais courus	**88 158 $**	72 237 $
Salaires et jetons de presence	**44 730**	33 534
Deductions a la source	**39 571**	28 618
	172 459 $	134 389 $

9. REVENUS PERÇUS D'AVANCE

Journees dentaires	**283 878 $**	276 217 $
Mois de la sante dentaire	**6 325**	—
	290 203 $	276 217 $

Notes complémentaires

10. ÉVENTUALITÉ:

Le Syndic de l'Ordre des dentistes du Québec a fait l'objet d'une poursuite en dommages et intérêts de 50 000 $ pour certaines interventions relevant de sa responsabilité et ce dans l'exercice de ses fonctions. Cette poursuite est intentée par la firme «Société Immobilière A.B.M.S. Inc.»

L'Ordre conteste cette réclamation qu'elle considère sans fondement, croit au bien fondé de sa défense et continue à faire valoir ses droits auprès des tribunaux.

Toute perte qui résulterait de cette poursuite serait comptabilisée aux résultats de l'exercice où elle serait connue.

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS:

L'Ordre s'est engagé par contrat de bail de 7 ans et 11 mois à compter du 1er juin 1984, et par un autre contrat de bail de 4 ans à compter du 1er mai 1988. Les loyers globaux minimums à payer suivant ces baux, exclusion faite des clauses escalatoires, se chiffrent à 814 899 $. Le solde des engagements au 31 mars 1988 s'élève à 477 439 $ et les montants se rapportant aux prochains exercices sont les suivants:

1989	106 751 $
1990	120 223
1991	120 223
1992	120 223
1993	10 019

Renseignements supplémentaires aux états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	Budget initial	*1988*	*1987*
A – REVENUS — ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Contribution des membres	1 510 700 $	**1 504 900 $**	1 465 435 $
Amendes et frais — discipline	25 000	**58 603**	15 279
Examen pour le permis	27 100	**24 500**	26 775
Immatriculation et enregistrement	4 000	**4 350**	4 300
Immatriculation et permis de specialisation	4 300	**5 500**	5 400
Liste des membres	5 000	**7 940**	5 990
Loyer	—	**—**	22 879
Office des professions — remboursement	5 800	**8 952**	7 350
Publications	1 500	**4 411**	1 674
Autres	2 100	**6 174**	1 163
	1 585 500 $	**1 625 330 $**	1 556 245 $
B – REVENUS — JOURNAL DENTAIRE			
Annonceurs	150 000 $	**158 312 $**	140 750 $
Abonnements	5 000	**4 100**	5 105
Autres	2 500	**1 509**	2 850
	157 500 $	**163 921 $**	148 705 $

Annexe C

Renseignements supplémentaires aux états financiers
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	Budget initial	*1988*	*1987*
C – DÉPENSES — ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Salaires	521 800 $	**524 919 $**	478 870 $
Avantages sociaux	120 500	**106 978**	83 149
Assurances	11 200	**10 638**	8 755
Avocats — contentieux	20 000	**38 677**	26 425
Avocats — pratique illegale	4 000	**1 280**	—
Avocats — syndic	67 500	**123 274**	72 234
Bibliotheque, abonnements et dons	3 200	**1 618**	2 098
Ceremonie d'assermentation	13 900	**12 644**	13 433
Contributions d'appartenance	37 000	**38 806**	22 951
Créances douteuses (recouvrees)	—	**2 057**	(3 863)
Dépenses du président et des directeurs	89 900	**87 392**	73 910
Élections	—	—	1 023
Entretien de l'équipement de bureau	4 200	**3 630**	3 181
Formation continue	67 900	**58 447**	34 427
Honoraires de verification	7 900	**11 800**	6 250
Informatique	10 500	**5 583**	5 305
Inspection professionnelle — frais de voyages	13 100	**7 146**	7 493
Liste des membres	11 000	**8 673**	8 854
Loyer et taxes	139 800	**149 478**	139 630
Papeterie et imprimes	36 300	**38 495**	33 949
Poste et courrier spécial	40 000	**37 947**	37 695
Rapport annuel	3 000	**2 940**	4 933
Relations publiques et conférences de presse	43 500	**43 640**	63 618
Service du personnel	5 600	**5 996**	5 659
Syndic — temoins experts	27 500	**37 730**	17 805
Télephone et telegrammes	21 100	**18 347**	18 864
Autres	8 000	**10 258**	20 360
Amortissement:			
Ameliorations locatives	9 200	**10 038**	9 112
Mobilier et equipement de bureau	13 700	**19 439**	16 904
	1 351 300 $	**1 417 870 $**	1 213 024 $

Renseignements supplémentaires aux états financiers
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	Budget initial	*1988*	*1987*
D – DÉPENSES — COMMUNICATIONS			
Études de comportement	— $	**— $**	24 245 $
Guide du dentiste	25 000	**13 553**	10 211
Mois de la santé dentaire	35 000	**27 961**	34 480
Publicité institutionnelle	250 000	**79 847**	313 926
Dents d'aujourd'hui	—	**—**	25 146
Autres activités	10 000	**7 850**	2 191
	320 000 $	**129 211 $**	410 199 $
E – DÉPENSES — JOURNAL DENTAIRE			
Salaires	22 300 $	**20 035 $**	19 258 $
Avantages sociaux	5 700	**4 454**	4 405
Abonnements	600	**379**	594
Créances douteuses	2 000	**1 210**	350
Équipe de rédaction	28 900	**25 684**	24 155
Escomptes de caisse	2 000	**1 011**	1 014
Impression et poste	142 000	**136 953**	140 842
Représentation et déplacements	3 000	**1 827**	2 948
Téléphone	1 000	**1 000**	1 000
	207 500 $	**192 553 $**	194 566 $
F – DÉPENSES — COMITÉS			
Bureau des administrateurs	98 200 $	**94 799 $**	85 712 $
Comité administratif	26 000	**19 047**	22 722
Comité des communications	19 000	**8 943**	14 228
Comité de conciliation et arbitrages des comptes	2 000	**—**	—
Comité sur la dentisterie à capitation	—	**—**	893
Comité de discipline	54 300	**98 947**	44 724
Comité des examinateurs	47 800	**48 227**	39 852
Comité d'expertises professionnelles	31 000	**10 399**	28 355
Comité de formation professionnelle	5 600	**7 543**	2 728
Comité de gérodontologie	15 000	**27 244**	17 771
Comité sur les modes de distribution des services dentaires	5 000	**3 329**	—
Comité sur l'implantation d'un système d'auto-évaluation	5 000	**—**	1 147
Comité d'inspection professionnelle	15 700	**29 370**	15 228
Comité de législation	4 800	**1 401**	3 967
Comité sur l'orthodontie	—	**—**	2 064
Comité des services dentaires hospitaliers d'agrément des programmes et examen des titres	28 000	**32 002**	20 536
Coalition sur la fluoruration	8 000	**15 315**	13 874
Etats généraux de la profession dentaire	42 000	**296**	—
	407 400 $	**396 862 $**	313 801 $

Analyse des revenus et dépenses

Exercice terminé le 31 mars

	1988 %	*1987* %
REVENUS		
Contributions des membres	**63,2**	67,1
Journal dentaire	**6,9**	6,8
Intérêts sur placements	**4,2**	5,2
Amendes et frais — discipline	**2,5**	0,7
Immatriculation, examen et permis	**1,4**	1,7
Journées dentaires	**20,7**	16,8
Autres revenus	**0,6**	1,4
Publications et liste des membres	**0,5**	0,3
	100,0	100,0
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	**26,5**	25,7
Autres dépenses d'administration generale	**20,0**	21,5
Communications	**6,3**	18,7
Journal dentaire	**8,1**	8,9
Comité de discipline et Syndic	**10,9**	6,2
Bureau des administrateurs	**4,0**	3,9
Journées dentaires	**16,8**	13,2
Autres comités	**3,8**	4,9
Formation professionnelle continue	**2,8**	1,7
Comité des examinateurs	**2,0**	1,8
Avocats — Contentieux	**1,6**	1,2
Comité administratif	**0,8**	1,0
Amortissement des immobilisations	**1,2**	1,2
Repression de la pratique illegale	**0,1**	0,0
Inspection professionnelle	**1,5**	1,0
Creances douteuses (recouvrees)	**0,1**	(0,2)
Poste exceptionnel	**1,3**	
	107,8	110,7
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	**7,8**	10,7